

**Sujet :** [INTERNET] consultation publique pour usine enrobé sur les communes de Roquefort des Corbières et La Palme

**De :** Gilbert GIMON <gilbert.gimon@orange.fr>

**Date :** 15/09/2019 15:57

**Pour :** pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enqueteur,

**Je suis CONTRE l'implantation de l'usine d'enrobé sur la commune de Roquefort des Corbières et celle de La Palme.**

J'habite à La Palme, et vu sa position sous le vent dominant, la tramontane, La Palme sera totalement impacté par les nuisances engendrées par le fonctionnement de cette usine.

Nuisances environnementale : poussières, fumées qui se déposeront sur la végétation, odeurs nauséabondes et irritantes.

Nuisances sanitaires : risques de cancers, de perturbations endocriniennes.

L'agriculture sera impactée sur la qualité des produits, la conversion en bio sera plus difficile.

A la Palme, il y a de nombreux lotissements en cours qui verront sûrement diminuer les futurs propriétaires aller chercher un terrain plus loin de ces nuisances.

L'économie du village et ses infrastructures vont en souffrir.

Je ne crois pas du tout à la notion de provisoire de cette usine. Une fois implantée, et ayant la possibilité de renouveler les autorisations, on peut penser sans se tromper qu'elle va rester longtemps.

Gilbert GIMON

256 rue du Canigou

11480 La Palme